Examen de conformité et Evaluation du risque - Equipements de travail.

Equipement de travail

Date du rapport : 21/05/2021 Nom : Spectromètre Raman

Nom et marque de

l'équipement de travail :

N° Equipement de travail : 5

Raman

Site: Virton

Année de construction : /

Liste de contrôle (Prescriptions minimales visées à l'article 9)

* P.A. : pas d'actualité dans ce cas

Conforme

A.	Prescriptions minimales générales	Oui	Non	P.A.*	Remarques / Propositions de mise en conformité.
1	SYSTEMES DE COMMANDE				
	Les systèmes de commande, qui ont une influence sur la sécurité, sont clairement visibles, reconnaissables et marqués de manière adéquate (uniformité du bouton de démarrage ; rapport logique avec l'effet à escompter) Les systèmes de commande se trouvent en dehors des zones dangereuses (c'est-à-dire dans les zones sans risque pour la sécurité ou la santé)				
	Les systèmes de commande sont placés de manière à n'impliquer aucun risque supplémentaire et sont protégés contre une mise en marche involontaire (utilisation d'un bouton de démarrage enfoncé, écran autour de l'interrupteur à pied)			х	
	La présence de personnes dans la zone dangereuse est observable à partir du poste de commande	х			

Dans le cas contraire, un signal d'avertissement sonore ou visuel est émis pour que les personnes exposées puissent échapper au danger imminent ? L'opérateur peut-il également contrôler le fonctionnement de ce signal ? Le travailleur exposé a-t-il le temps et les moyens d'échapper au danger ?		х	
Une panne ou une détérioration ne provoque pas une situation dangereuse.	х		

		Conforme			
		Oui	Non	P.A.	Remarques / propositions
2	MISE EN MARCHE DE L'EQUIPEMENT DE TRAVAIL				
	La mise en marche intervient par une manipulation intentionnelle effectuée au moyen d'un système de commande prévu à cet effet (sauf risque insignifiant ou fonctionnement normal en cycle automatique)				
	Cela vaut aussi pour la remise en marche après un arrêt, indépendamment de sa cause et pour toute modification importante du fonctionnement. (L'équipement de travail ne peut donc se mettre en marche automatiquement au moment du rétablissement de la tension après une panne d'électricité ou au moment de la fermeture de l'écran; Aucune modification importante de la vitesse, de la pression, etc., ne peut se produire sans utilisation intentionnelle du système de commande, à l'exception du cycle automatique normal)			x	
3	ARRET DE L'EQUIPEMENT DE TRAVAIL				
	L'équipement de travail est muni d'un organe de commande pour arrêter l'installation le plus rapidement possible et la mettre en état de sécurité. Cet organe se trouve à portée de main de l'opérateur.		х		Nous pouvons arrêter le système en appuyant sur le bouton on/off
	L'ordre d'arrêt a priorité sur l'ordre de démarrage.			х	

	Au moment de l'arrêt de l'équipement de travail ou de ses éléments dangereux, l'alimentation électrique des mécanismes d'entraînement concernés est interrompue.	х			
4	ARRET D'URGENCE				
	Doit être prévu lorsque sa nécessité ressort de l'évaluation du danger et du temps de mise hors circuit. Doit répondre aux conditions suivantes :				
	- L'arrêt d'urgence est bien reconnaissable (couleur rouge sur fond jaune); clairement visible et accessible.		х		Pas d'arrêt d'urgence mais un bouton on/off rouge
	- L'arrêt intervient dans les plus brefs délais.	Х			
	L'arrêt d'urgence reste verrouillé. La libération de l'arrêt d'urgence ne peut pas mettre directement la machine en marche.		х		Pas d'arrêt d'urgence mais un bouton on/off rouge
		(Conforn	ne	
		Oui	Non	P.A.	Remarques / propositions
5	DANGERS SPECIFIQUES				
	Une protection contre le lancement et la chute d'objets est prévue (écran comme protection contre la projection de copeaux, pâte à enduire)		х		Tous les composants se trouvent dans une boite fermée
	Dispositif d'évacuation et de collecte adéquat à la source en cas de risque de dégagements de gaz, les émanations ou la fumée ou en raison du déversement de liquides (par exemple, vanne à décharge, aspiration, bassin d'orage, bacs d'égouttage)			х	
6	STABILITE				
	L'équipement de travail possède une stabilité suffisante ou est muni de moyens de fixation adéquats.	х			Mettre l'appareil à plat sur une table
7	RISQUE DE RUPTURES – EXPLOSIONS				

	Les pièces et raccords résistent à la contrainte à laquelle ils sont exposés. A défaut de garantie en fonction du temps (tuyaux hydrauliques, pierre à aiguiser), un écran adéquat est prévu ou l'on suit rigoureusement des instructions d'entretien.		х	
	Les outils/pièces soumis à une force centrifuge sont protégés contre la projection (écran pour la pierre à aiguiser)		х	
8	CONTACT AVEC DES PIECES MOBILES PRESENTANT UN RISQUE D'ACCIDENT			
	Ces pièces mobiles sont entourées d'écrans ou de dispositifs de sécurité qui arrêtent le mouvement avant que la partie mobile puisse être atteinte.		х	
	Ces écrans/dispositifs de sécurité répondent-ils aux exigences suivantes ?			
	- Robustesse	х		Boite en bois
	N'entraînent aucun risque supplémentaire (par ex., chute d'écran en cas de rupture de ressort ou rupture de câble en cas de contrepoids)		х	

	Conforme			
	Oui	Non	P.A.	Remarques / propositions
Difficiles à contourner ou à mettre hors service (écran mobile au moyen d'une protection positive ; écran fixe ne pouvant être ouvert qu'à l'aide d'un outil)	х			
- Suffisamment éloignés de la zone dangereuse (le mouvement dangereux se termine avant que la pièce tournante puisse être atteinte)		х		
- Gênent la vue le moins possible			Х	La boite doit être hermétiquement fermé pour arrêter la lumière extérieure
- Les opérations nécessaires comme l'entretien restent possibles (éviter que les écrans soient définitivement enlevés)	х			

9	ECLAIRAGE			
	Les points de travail et d'entretien sont suffisamment éclairés (RGPT art. 62). Dans le cas où une zone ne doit être éclairée que pour des travaux d'entretien, des baladeuses peuvent être utilisées pour l'éclairage.		х	
10	TEMPERATURE			
	Les parties à très haute ou très basse température sont protégées contre le contact (écran/grilles/isolation prévu(e)(s) en cas de température de contact > 50°C)		х	
11	SIGNAUX D'ALARME			
	Sont bien visibles et compréhensibles (signal lumineux et/ou sonore)	х		
	- Aucune confusion possible avec d'autres signaux	Х		
	- Uniformité du code et des couleurs	х		
12	UTILISATION ERRONEE			
	L'équipement de travail n'est pas utilisé pour des travaux et dans des circonstances auxquels il n'est pas destiné. Des instructions sont-elles disponibles à ce sujet ?	х		

		(Conforme		
		Oui	Non	P.A.	Remarques / propositions
13	ENTRETIEN				
	La mise au point, l'entretien, le réglage et le nettoyage interviennent quand la machine est à l'arrêt, à moins qu'ils puissent être effectués sans risque.	x			Arrêt et alimentation coupée
	L'entretien et l'inspection se déroulent conformément aux directives du fabricant. Un système de suivi a été élaboré.	х			

	Les pièces à remplacer régulièrement doivent pouvoir être montées et démontées en toute sécurité.	х		Remplacement que pour les pièces abimées
14	DECLENCHEMENT DE LA SOURCE D'ENERGIE			
	Une installation est prévue pour déclencher les sources d'énergie (interrupteur principal, robinets, fiche).	х		
	Cette installation peut être verrouillée lorsqu'il est impossible pour l'opérateur de contrôler la persistance du déclenchement (par exemple, dispositif pour le cadenas + panneau "entretien en cours, ne pas mettre en marche").		х	
	L'énergie résiduelle et/ou stockée peut être évacuée sans risque (pression, elco).		х	
	Le réenclenchement n'implique aucun risque (par exemple, risque d'une mise en marche immédiatement après un réenclenchement).	х		
15	AVERTISSEMENTS ET SIGNALISATION			
	Des instructions d'utilisation succinctes et claires pour le fonctionnement, le mode d'emploi, l'inspection et l'entretien sont présentes.	х		
	Des pictogrammes d'avertissement sont présents où endroits nécessaires, les substances dangereuses utilisées sont conformes au RGPT art. 54 quinquies.		х	

			Conforme		ne	
			Oui	Non	P.A.	Remarques / propositions
16	ACCESS	IBILITE				

	Il est possible d'accéder en toute sécurité à tous les points nécessaires pour la production, les travaux de mise au point et d'entretien (par exemple, en hauteur).	х		Il faudra dévisser le couvercle pour accéder à l'intérieur
	Dispositifs pour éviter de glisser, de trébucher ou de tomber (dispositifs antidérapants ; passage suffisamment large > 80 cm autour de l'équipement de travail).		х	
17	PROTECTION			
	Prévention de la surchauffe, de l'incendie (protection thermostatique, installation d'extinction automatique, protection contre le court-circuit/la surintensité/les pertes de courant (RGIE))	х		
	Protection contre des dégagements de gaz, des substances ou des émanations.		х	
	Protection contre les rayons nocifs (UV, infrarouges, laser, radioactifs) ou contre leurs réflexions.	х		Porter des lunettes de sécurité
18	RISQUE D'EXPLOSION			
	Risque des liquides (très) inflammables/gaz inflammables/ explosion de substances ?		х	
	Eviter la recharge statique (de terre).		х	
	Matériel électrique et zonage conformes au certificat de conformité RGIE de l'organisme agréé.		x	

C	onform	ne	
Oui	Non	P.A.	Remarques / propositions

19	ELECTRICITE (respect du RGIE)				
	Confirmation de la conformité avec le RGIE par un rapport de l'organisme agréé ?			х	
	Lorsqu'aucun rapport récent n'est disponible, les points suivants peuvent servir de fil conducteur pour l'évaluation de la conformité avec le RGIE :				
	Marques – certificats de conformité du fabricant avec le RGIE.			х	
	Protection contre le contact direct :				
	- Protection des conducteurs sous tension	х			
	Armoire de distribution électrique uniquement accessible aux personnes autorisées			х	
	Protection contre le contact indirect :				
	- Conducteur de terre vert/jaune			х	
	- En fonction du réseau (TT ; TN ; IT)			х	
	Outils simples : catégorie d'isolation II sans mise à la terre.			Х	
	Conducteurs souples : aucune détérioration ou risque de détérioration des conducteurs sous tension (par exemple, croisement de bords tranchants).			х	
	Protection contre la surintensité/le court-circuit.	Х			
	Présence d'un interrupteur principal.	х			
	Niveau de protection (IP XXX) : pénétration d'objets solides, humidité, chocs. Correspondance avec l'environnement ?			х	
	Schémas électriques présents ?		х		

В.	UTILISATION DE L'EQUIPEMENT DE TRAVAIL				
		Conforme		е	
		Oui	Non	P.A.	Remarques / propositions
20.	Installation et disposition sûre pour les travailleurs ?	х			
21.	Montage et démontage sont-ils sûrs ?	х			
22.	Protection contre la foudre ?	х			
23.	Information des travailleurs Les documents suivants sont-ils à disposition ?				
	 Manuel de procédure français (utilisation + situations prévisibles) Manuel d'entretien Attestation CE Rapport de mise en service 	х			Sauf l'attestation CE et pas de rapport de mise en service (car pas encore mise en service)
24.	Formation du ou des travailleurs est-elle assurée ?			х	
25.	Conclusions sur l'équipement existant				

La direction ou le conseiller en prévention : groupe

Le responsable du laboratoire : M. Jose Acera

Date: 21/05/2021 Date:

Signature : Le groupe Signature :